

TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATION GÉNÉRALE	2
2	OBJECTIF DE LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA COUPE DU MONDE ET DES CHAMPIONNATS DU MONDE	3
3	OBJECTIFS	4
4	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	5
5	DATE IMPORTANTES - À CONFIRMER.....	6
6	CRITÈRES DE SÉLECTION	6
7	FINANCEMENT	8
8	DISPOSITIONS CONCERNANT LES BLESSURES, LES MALADIES ET LE BRIS D'ÉQUIPEMENT À L'ÉPREUVE DE SÉLECTION	9

CKC-DCV suit attentivement l'évolution du coronavirus au pays et dans le monde et la façon dont il peut affecter les critères de sélection pour les compétitions paranordiques. Des situations entourant la pandémie de coronavirus peuvent survenir et exiger la modification de ces critères. Les modifications seront appliquées aussi souvent que nécessaire selon les développements qui affectent directement les critères. Dans de telles circonstances, les modifications seront communiquées aux personnes touchées aussitôt que possible.

Il est possible que des situations qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer tels quels les critères surviennent en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances imprévues et exceptionnelles. Dans de telles situations, toutes les décisions, incluant celles concernant les nominations, seront prises par les personnes ayant l'autorité décisionnelle de le faire, tel qu'écrit dans les présents critères, en consultation avec les personnes ou comités pertinents (le cas échéant) et conformément aux objectifs de performance et à l'approche et la philosophie de sélection ci-dessous. Nordiq Canada communiquera avec toutes les personnes concernées s'il s'avère nécessaire de prendre les décisions de cette façon.

1 INFORMATION GÉNÉRALE

1. Ce document décrit les politiques et procédures utilisées par Nordiq Canada (NC) pour sélectionner les athlètes qui participeront aux coupes du monde et aux championnats du monde 2020-2021.
2. Ce document a été rédigé en vertu de la Politique de sélection, nomination et annonce de l'ÉNS.
3. Le (la) directeur(-trice) de haute performance est responsable d'appliquer les critères de sélection et de prendre les décisions finales après consultation avec le comité paranordique (CPN) et le comité de haute performance (CHP). Toute personne ayant un conflit d'intérêt réel, perçu ou potentiel en vertu du document *Les conflits d'intérêts dans la prise de décisions relatives au sport* sera retirée du processus de sélection.
4. Les décisions de sélection peuvent faire l'objet d'un appel en vertu de la Politique d'appel de Nordiq Canada.
5. Le (la) DHP de Nordiq Canada ou son (sa) représentant(e) a l'autorité et se réserve le droit de modifier ce document avant la date de sélection prévue dans les circonstances suivantes :
 - a. En cas de circonstances imprévues hors de contrôle de Nordiq Canada qui empêchent le (la) DHP d'appliquer les procédures de sélection de façon juste et objective;

- b. Lorsque des renseignements additionnels (ou modifiés) considérés pertinents par Nordiq Canada concernant les critères sont fournis par des parties externes incluant, sans s’y limiter, un comité organisateur, Sport Canada, le Comité olympique canadien, la FIS ou tout autre organisme pertinent;
- c. Pour corriger, clarifier ou amender toute incohérence, erreur ou omission;
- d. COVID-19.

Les changements apportés à ce document seront communiqués directement à la communauté de ski selon les moyens et aux endroits où les critères originaux ont été publiés. Nordiq Canada décline toute responsabilité envers quiconque à la suite d’une quelconque modification.

- 6. Les athlètes et leurs entraîneurs sont responsables de lire et comprendre le contenu de ce document et de tout autre document ou politique complémentaire. Veuillez contacter le (la) DHP pour plus d’information.
- 7. La période de qualification est du 1^{er} novembre 2020 au 15 avril 2021. Les athlètes seront sélectionnés pour l’équipe pour la période de mai 2021 à avril 2022.
- 8. Cette politique n’oblige pas Nordiq Canada à sélectionner le nombre maximal d’athlètes afin de combler les places de quota allouées.
- 9. Les athlètes seront sélectionnés pour une équipe lorsque les exigences d’éligibilité auront été vérifiées par Nordiq Canada.
- 10. Les athlètes qui satisfont aux critères, mais dont le classement est insuffisant pour les quotas, ne seront pas sélectionnés.

2 OBJECTIF DE LA SÉLECTION DE L’ÉQUIPE DE LA COUPE DU MONDE ET DES CHAMPIONNATS DU MONDE

- 1. Offrir des départs de courses sanctionnées par la fédération internationale de ski paranordique (WPNS) en coupe continentale (COC), coupe du monde (CM) et championnats du monde (ChM) aux athlètes qui ont remporté ou ont démontré le potentiel de remporter des médailles et satisfont aux critères internationaux reconnus par Nordiq Canada.

2. Offrir des occasions de développement pour appuyer les critères internationaux de Nordiq Canada menant aux championnats du monde et aux Jeux paralympiques d'hiver (JPH) lorsque cela est dans le meilleur intérêt des résultats généraux de l'équipe.
3. Offrir des occasions de compétition aux athlètes de la prochaine génération permettant le développement à long terme d'athlètes progressant sur la voie vers le podium qui peuvent évoluer vers des performances de médaille en coupe du monde, aux championnats du monde et aux Jeux paralympiques d'hiver de 2022.

3 OBJECTIFS

1. Contribuer à l'atteinte des objectifs de performance de l'équipe tels que définis dans le Plan d'affaires 2021-2022 de Nordiq Canada.
2. Donner aux athlètes l'occasion de satisfaire aux critères de sélection de l'équipe paranordique de Nordiq Canada pour être nommés sur l'ÉNSP 2021-22 et/ou à l'équipe des espoirs paranordiques de Nordiq Canada.
3. Donner aux athlètes la possibilité d'atteindre les critères pour l'obtention du financement du programme d'aide aux athlètes de Sport Canada 2021-2022.
4. Donner aux athlètes qui sont admissibles à la classification du CIP et qui ont satisfait aux critères de sélection l'occasion d'être classifiés par la WPNS.
5. Identifier les athlètes de la prochaine génération qui :
 - a. Peuvent être classés et ont démontré le potentiel de réaliser DEUX courses de 180 points WPNS ou moins sur la liste des points de classement WPNS de biathlon ou de ski de fond.
 - b. Démontrent un potentiel à long terme d'atteindre les critères établis menant à des médailles en coupe du monde, aux championnats du monde ou aux Jeux paralympiques d'hiver.
 - c. Peuvent progresser pour satisfaire aux critères de performance pour être admissibles à l'ÉNSP ou l'équipe des espoirs paranordiques de Nordiq Canada.

4 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles à une sélection pour un voyage de compétition de la coupe du monde de l'ÉNSP pour la saison de compétition 2020-21 (décembre 2020 à mars 2021), les athlètes doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants :

1. Être membres en règle de Nordiq Canada et d'une organisation provinciale¹;
2. Être citoyen(ne) canadien(ne) et détenir un passeport canadien valide ou pouvoir représenter le Canada aux Jeux paralympiques;
3. Détenir une licence de course valide de Nordiq Canada;
4. Être membre d'un club inscrit auprès de Nordiq Canada;
5. Détenir une licence de course valide du CIP;
6. Satisfaire à toutes les normes d'inscription du CIP et autres des compétitions auxquelles ils sont qualifiés;
7. Respecter toutes les lignes directrices locales, provinciales, nationales et internationales par rapport à la COVID-19 ou toute autre pandémie;
8. Les athlètes sélectionnés et présélectionnés doivent démontrer leur préparation à la compétition et celle-ci sera évaluée selon les critères suivants :
 - a. Santé optimale et capacité de voyager selon un examen par un médecin approuvé par NC et le personnel de soutien de l'ÉSI ou le médecin de famille avec un examen du médecin d'équipe de Nordiq Canada.
 - b. Pour être admissible à une compétition, un athlète doit être complètement remis de toute blessure ou maladie au moins 48 heures avant le départ prévu.
9. Si un(e) athlète est sélectionné(e) pour une compétition selon ces critères, il (elle) reconnaît et convient :
 - a. Qu'il (elle) doit respecter les politiques de Nordiq Canada publiées sur le [site web de Nordiq Canada](#);
 - b. Qu'il (elle) est sujet(te) aux tests antidopage du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), de la WPNS et de toutes autres entités applicables et doit respecter les règlements et politiques antidopage de Nordiq Canada, du CCES et de la WPNS;
 - c. Qu'il (elle) doit respecter toutes les demandes de Nordiq Canada et ses obligations énoncées dans les règlements antidopage de Nordiq Canada concernant l'envoi de ses données de localisation au CCES et à la WPNS; et
 - d. Qu'il (elle) doit respecter le [Code de conduite de l'athlète](#) et/ou l'Entente de l'athlète de Nordiq Canada.

¹ Veuillez consulter les [Règlements généraux de Nordiq Canada](#) pour une description complète des membres en règle.

5 DATES IMPORTANTES - À CONFIRMER

- | | |
|---|--------------------|
| 1. Épreuve de sélection – Canmore, AB (TBC) | Décembre 2020 |
| 2. Coupe du monde Ostersund 2021(TBC) | 26-31 janvier 2021 |
| 3. Championnats du monde Lillehammer | 6-14 février 2021 |
| 4. Coupe du monde Beijing 2021 | 8-13 mars 2021 |
| 5. Coupe du monde Sapporo 2021 | 17-2 mars 2021 |

6 CRITÈRES DE SÉLECTION

6.1 Introduction

1. Afin d'atteindre les objectifs de performance de l'équipe paranordique et vu la situation actuelle de COVID-19, Nordiq Canada prendra des décisions concernant la taille de l'équipe conformément au protocole de COVID-19 de Nordiq Canada, les restrictions budgétaires de HP, les objectifs de performance PN et la disponibilité du personnel pour accompagner l'équipe.
2. Les athlètes peuvent être sélectionnés pour une ou plusieurs épreuves de coupe du monde selon les critères de sélection énoncés dans l'article 6.2. Les priorités du plan d'entraînement annuel (PEA) de l'athlète seront prises en considération.
3. Sauf indication contraire dans les critères de sélection des épreuves spécifiques, en cas d'égalité une fois les critères de sélection appliqués, celle-ci sera brisée par le nombre de premières places, puis le nombre de deuxièmes places, etc. aux compétitions de sélection. Si l'égalité persiste, le (la) DHP prendra la décision finale.

6.2 Critères de sélection de la coupe du monde par ordre de priorité

1. Les athlètes de l'équipe nationale de ski paranordique 2020-2021 sont présélectionnés pour toutes les épreuves de coupe du monde WPNS. Ce groupe recevra le soutien de l'ÉNSP de Nordiq Canada et sera financé en fonction du budget disponible et des priorités du plan d'entraînement annuel (PEA).
2. Un(e) athlète qui atteint un critère de performance équivalent à 180 points WPNS ou mieux contre un athlète international connu qui a obtenu une médaille lors d'une épreuve de CM/ChM WPNS et/ou des JPH dans sa catégorie (assis ou debout)² lors du stage d'entraînement PN annuel à Canmore, AB, en décembre ou lors des épreuves de sélection

² Les règles du CIP pour les temps pondérés seront appliquées, en utilisant les facteurs actuels du CIP et en appliquant des facteurs supplémentaires le cas échéant lorsqu'ont lieu des courses mixtes, pour juger de la pertinence de la course.

désignées par le (la) DHP.

3. D'autres athlètes Espoir/prochaine génération peuvent être considérés pour une sélection selon leurs performances antérieures incluant, sans s'y limiter, une démonstration de leur potentiel d'obtenir 180 points WPNS ou mieux et des points en CM WPNS. Pour les athlètes Espoir/prochaine génération seulement :
 - i. Seules les épreuves sanctionnées par Nordiq Canada/le CIP sont considérées pour les normes et les classements de sélection.
 - ii. Les sélections sont basées sur une série de critères objectifs et subjectifs. Les critères objectifs auront préséance sur les critères subjectifs. Les critères seront fondés sur les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter (sans ordre de priorité) :
 - a) Résultats de compétition exceptionnels (incluant les résultats obtenus en dehors de la période de sélection) définis par l'atteinte de la voie vers le podium;
 - b) Atteinte de critères de performance individuels, tels qu'établis par le personnel d'entraînement de l'ÉNSP et approuvés par le (la) directeur(-trice)/gestionnaire de haute performance paranordique, qui indiquent l'atteinte de résultats de compétition conformes aux objectifs du programme de l'ÉNSP;
 - c) Leadership, attitude positive et engagement fort des athlètes à participer à l'ensemble du programme d'entraînement de l'ÉNSP, au soutien de l'ÉSI, aux stages d'entraînement et aux compétitions;
 - d) Maladie ou blessure durant la période de sélection;
 - e) Indicateurs physiologiques recueillis lors du suivi et des évaluations;
 - f) Indication du potentiel de médailles lors de futures compétitions des Jeux paralympiques, de coupe du monde ou de championnat du monde qui serait amélioré par une sélection sur l'équipe;
 - g) Autre manquement imprévu aux critères objectifs de sélection d'un athlète susceptible d'obtenir des résultats de compétition conformes aux objectifs de coupe du monde de l'ÉNSP.
4. D'autres athlètes, à la discrétion du (de la) DH, selon leur potentiel à obtenir 180 points WPNS.

6.3 Critères de sélection des championnats du monde

1. Les athlètes de l'équipe de coupe du monde 2020-2021 sont présélectionnés pour les championnats du monde WPNS 2021. Ce groupe recevra le soutien de l'ÉNSP de Nordiq Canada et sera financé en fonction du budget disponible et des priorités du plan d'entraînement annuel (PEA).
2. Tout(e) athlète qui obtient 50 points WPNS ou moins lors d'une coupe du monde WPNS 2020-2021.

3. D'autres athlètes peuvent être considérés, à la discrétion du (de la) DHP, selon les normes de qualification des quotas paralympiques. Les athlètes seront classés selon les résultats de courses internationales 2019-2020 et 2020-2021 ainsi que les résultats nationaux contre des adversaires connus et la contribution au potentiel de médaille des JPH. La participation de ces athlètes sera autofinancée.

6.4 Maintien du statut de sélection

Les athlètes sélectionnés selon ces procédures et les critères additionnels doivent :

- a) Soumettre un plan d'entraînement annuel (PEA) 2020-2021 et un journal d'entraînement qui seront examinés par le (la) directeur(-trice) de Nordiq Canada. Le PEA doit être dirigé et supervisé par un(e) entraîneur(e) de Nordiq Canada qualifié(e) certifié(e) par le PNCE. L'entraînement doit favoriser un engagement pour le développement à long terme;
- b) Signaler immédiatement toute maladie ou blessure au (à la) DHP de Nordiq Canada afin de s'assurer qu'ils sont en bonne santé et sans blessure avant le départ et qu'ils sont en mesure de compétitionner au niveau qui a permis leur sélection pour le voyage;
- c) Respecter les protocoles COVID-19 locaux, provinciaux, nationaux, internationaux et de l'ONS;
- d) Respecter les politiques de Nordiq Canada applicables, incluant les présentes procédures;
- e) Les athlètes sélectionnés pourraient voir leur statut de sélection révisé par le (la) DHP si les exigences de l'article 6.4 ne sont pas comblées. Le (la) DHP avisera par écrit l'athlète concerné(e) des raisons pour lesquelles son statut de sélection est en cours de révision. Les athlètes doivent avoir un délai raisonnable (pas plus de 7 jours) pour fournir les raisons pour lesquelles ils ne devraient pas être retirés de l'équipe ou voir leur statut de course révoqué.

7 FINANCEMENT

Les athlètes sélectionnés pour faire partie d'une équipe de voyage de la coupe du monde qui ne sont pas membres de l'équipe nationale paranordique ou de la prochaine génération pour la saison 2020-2021 devront s'autofinancer.

De plus, le personnel supplémentaire requis en plus du personnel désigné de l'équipe paranordique sera la responsabilité des athlètes qui ne sont pas membres de l'équipe nationale paranordique ou de l'équipe prochaine génération.

7.1 Frais de compétition prévus

Les athlètes de l'ÉNSP et de l'équipe Espoir sont financés selon le budget disponible et les priorités du PEA. Les autres athlètes devront payer toutes les dépenses du voyage³. Une estimation des frais de voyage se trouve ci-dessous :

Estimation des coûts moyens d'un voyage : 5500 \$ CAD + coûts éventuels COVID

1. Frais d'inscription (20 €/course - environ 30 \$/course)
2. Hébergement/nourriture (150 \$/jour x 13 jours = 1950 \$)
3. Frais de vol et bagages environ 2000 \$ (selon l'aéroport de départ)
4. Soutien technique (fartage, entraîneurs, transport) 500 \$
5. Assurance-voyage et tous les frais associés qui ne sont pas couverts par les assurances (changement de vol, quarantaine, frais médicaux, etc.)
6. Coûts des tests de COVID selon les normes CIP/FIS - potentiellement 200 \$/test aux 4 jours
7. Tous les frais associés aux exigences locales, provinciales et nationales après le retour au Canada (p. ex. quarantaine).

8 DISPOSITIONS CONCERNANT LES BLESSURES, LES MALADIES ET LE BRIS D'ÉQUIPEMENT À L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

Les athlètes qui sont blessés ou malades et incapables de participer à l'épreuve de sélection désignée par le (la) DHP, ainsi que ceux dont la performance peut avoir été affectée par un bris d'équipement qui n'est pas de leur faute pendant la course et qui entraîne un DNF, peuvent demander à être sélectionnés s'ils répondent aux critères suivants :

- a) Indicateur de performance – L'acceptation d'une réduction de la compétition sera évaluée en fonction des plus récents résultats objectifs de course sanctionnée de la saison de compétition en cours appuyant le fait que l'athlète se serait qualifié(e) s'il (elle) avait été en mesure de participer à la compétition.
- b) Si l'athlète ne commence pas la compétition, il est possible de soumettre une demande d'exemption écrite pour expliquer le raisonnement derrière le refus de participer. Le raisonnement doit être soumis au (à la) DHP le jour de l'épreuve.
- c) Les documents médicaux confirmant le diagnostic d'un médecin autorisé doivent être soumis au (à la) DHP dans les 48 heures suivant le début de la course de sélection (p. ex., si l'épreuve est le 1^{er} janvier, les documents doivent être soumis avant 23 h 59 le 3 janvier).
- d) Nordiq Canada se réserve le droit de faire examiner toutes les soumissions par le médecin de l'ÉNSP ou par un praticien autorisé par l'ÉNSP.

³ Le coût final d'un voyage sera calculé à la fin du voyage afin de refléter les coûts réels.

- e) L'acceptation d'une disposition relative aux blessures sera évaluée par le médecin de l'ÉNSP, l'entraîneur(e)-chef et le (la) DHP.
- f) La décision finale sera prise par le (la) DHP en consultation avec le CPN et le CHP.